

POLITIQUE DE L'IRSN EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

15 décembre 2010

L'IRSN, Institut responsable

Expert public référent des risques liés aux rayonnements ionisants et aux installations nucléaires, l'IRSN conduit ses activités dans le respect de principes d'ouverture à la société, d'indépendance de jugement, d'excellence scientifique et de transmission des savoirs.

La majorité des activités menées par l'Institut concourent au bénéfice sociétal, plaçant ainsi l'Institut au cœur de la problématique du développement durable. Elles engagent sa responsabilité à plus d'un titre :

- responsabilité à l'égard de ses donneurs d'ordre et ses clients, à qui l'IRSN doit apporter toute sa rigueur scientifique et une expertise conforme à l'état de l'art,
- responsabilité vis-à-vis de ses fournisseurs, que l'Institut doit sélectionner en tenant compte de ses engagements et le cas échéant, devra accompagner dans la prise en compte des préoccupations du développement durable,
- responsabilité envers ses salariés, dont la santé, la sécurité, la formation et la qualité des conditions de travail sont une priorité de l'IRSN,
- responsabilité envers la société civile, à qui sont dues l'exemplarité, l'écoute, et la transparence,
- responsabilité enfin envers les générations actuelles et futures en matière d'impact des activités de l'Institut sur l'environnement.

Conscient de ces responsabilités, l'Institut affirme sa détermination d'inscrire sa stratégie et ses actes dans une démarche globale et active de développement durable consistant à intégrer les préoccupations sociales et environnementales à ses activités et à ses relations avec les parties intéressées.

J'engage donc l'Institut à relever, pour ce qui le concerne, les défis du développement durable, en approfondissant les réflexions et concertations déjà engagées et en mettant en œuvre des actions concrètes dans les domaines suivants :

Préserver l'environnement et maîtriser les risques :

- améliorer la connaissance et la maîtrise de l'impact de ses activités sur l'environnement (certification ISO 14001),
- améliorer la performance énergétique du bâti de l'Institut,
- prendre en compte les normes environnementales les plus récentes dans la construction des nouveaux bâtiments.

Maintenir un haut niveau d'engagement social de l'Institut :

- prévoir et développer les compétences de ses salariés et prestataires,
- veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être de ses salariés,
- favoriser l'emploi ou le recours à des entreprises employant des personnes en situation de handicap.

Développer les achats et les ventes responsables :

- intégrer des exigences environnementales et sociales dans ses relations avec les fournisseurs et renforcer l'engagement à la protection et au respect des droits humains,
- favoriser l'achat de produits ou de services éco et socio-responsables.

Renforcer les liens avec les parties intéressées :

- améliorer l'écoute des parties intéressées et tenir compte de leurs attentes,
- aider les parties intéressées à construire leurs compétences,
- consolider les relations de l'IRSN avec ses partenaires.

Il n'est de politique de développement durable efficace qu'avec l'implication de tous. Je demande donc à chacun au sein de l'Institut de faire sien cet engagement, et de contribuer à le mettre en application à travers ses activités quotidiennes.

Jacques REPUSSARD



Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir (Rapport Brundtland - 1987).

Responsabilité : obligation de remplir un engagement, de répondre de ses actes et de ses décisions

Partie intéressée : individu ou groupe pouvant affecter ou être affecté, directement ou indirectement, dans le cours terme comme dans le long terme, par les stratégies, les actions, les messages (et leurs conséquences) que l'organisme - l'Institut - met en œuvre pour atteindre ses objectifs. Il peut s'agir de parties intéressées internes (salariés et leurs représentants, tutelles, conseil d'administration) ou externes (clients, fournisseurs, communautés locales, banques, médias, association de défense, ...). Certains sont dits « acteurs faibles ou absents », il s'agit des parties intéressées ne pouvant pas faire valoir leurs intérêts, compte-tenu de leur position géographique, sociale ou temporelle ou qui ne sont pas physiquement représentés (générations futures, écosystèmes, etc...). (Guide SD 21000, AFNOR FD X 30-021-2003).

Achat de produits ou services durables ou éco et socio-responsables : achat de produits ou services plus respectueux de l'environnement et fabriqués dans des conditions socialement respectueuses (Guides du Groupement d'Etudes des Marchés - Développement Durable.).